

Séance du 6 juillet 2017 à 19 heures

Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, six juillet deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cabrerets – Salle des fêtes*

Etaient présents :

44 titulaires dont 15 possédant une procuration  
5 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
DOUELLE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
NUZEJOULS  
PRADINES  
ST GERY-VERS  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. PARNAUDEAU Willy  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme  
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX  
Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M.  
SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. COUPY Daniel, M.  
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
Mme ARNAUDET Véronique,  
Mme VANBESIEN Joëlle,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
M. GILES Jérôme,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

CABRERETS  
CIEURAC  
LHERM  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

M. PAULIN Peter,  
M. GARD Michel,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL  
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO),  
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. COUPY), M.  
BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. SIMON), M.  
SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),  
Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à M. TESTA), Mme  
HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN  
Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme

CATUS CRAYSSAC ESPERE	DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard (procuration donnée à Mme LENEVEU), Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle, M. VAZ Victor (procuration donnée à M. TAILLARDAS), M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian, M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. DUJOL), M. CANCEIL Philippe, M. CORMANE Jean-Pierre (procuration donnée à Mme ARNAUDET), M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à Mme
LABASTIDE DU VERT LAMAGDELAINE	Mme SIMON-PICQUET Agnès (procuration donnée à M. MOLINIE), M. REIX Jean-Albert, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle, M. GALTHIE Jean-Noël, M. CHATAIN Thierry, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian, M. MIQUEL Gérard, M. FIGEAC Philippe, M. BORIES Olivier, M. FERNANDEZ Pierre,
LE MONTAT VANBESIEN), LES JUNIES LHERM MERCUES MONTGESTY PONTCIRQ PRADINES ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS ST GERY - VERS ST MEDARD	

Etaient excusés ou absents :

17 suppléants

BOISSIERES BOUZIES CAILLAC CALAMANE FONTANES FRANCOULES GIGOUZAC LABASTIDE DU VERT LES JUNIES MAXOU MECHMONT MONTGESTY NUZEJOULS PONTCIRQ ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS ST PIERRE LAFEUILLE	Mme GARRIGOU Isabelle, Mme MARMIESSE Yvette, M. MARTIN Caroline, M. FAURE Jean-Pierre, M. PLANAVERGNE Jean-François, M. COMBET Gil, M. OUVRARD François, Mme SOLIVERES Hélène, M. BARDINA Fabien, M. CHASTAGNOL Gérard, M. PONS Stéphane, M. LEFEBVRE Jean-Yves, M. BESSEDE Arnaud, M. SOULIER Yves, M. DECREMPS Frédéric, M. RAFFY Bernard, M. BONNET Frédéric,
--	--

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction des Prestations

Objet : Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fruits et de légumes dans le cadre de la légumerie centralisée

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 6 juillet 2017  
Rapporteur : Francesco TESTA

Rédacteur : Dorothee PENNEQUIN  
Service : Direction des Prestations

**Objet : Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fruits et de légumes dans le cadre de la légumerie centralisée**

Mesdames, Messieurs,

La légumerie centralisée du Grand Cahors ouverte en novembre 2016 a pour but la transformation de fruits et légumes frais, de provenance locale, en produits alimentaires « prêts à cuisiner ». Elle assure le traitement de l'ensemble des légumes produits par les maraîchers (triage, lavage, épluchage, découpage et conditionnement).

Ce projet permet de favoriser les circuits courts et de développer l'économie locale. Il met l'accent sur l'équilibre alimentaire, l'introduction du bio et du fermier dans les repas et l'adaptation des menus aux saisons.

L'objectif est de fournir les différents services de restauration collective (hôpital, collèges, écoles, lycées, Ehpad, accueils de loisirs...). Dans un premier temps, le Grand Cahors a orienté la production de la légumerie vers la cuisine centrale pour la préparation de 3 200 repas par jour. Dans un deuxième temps, la production a été développée vers l'hôpital pour 1 500 repas. Elle le sera ultérieurement vers les autres partenaires (collèges et lycées) pour 3 400 repas.

Afin d'organiser les achats de fruits et de légumes de l'ensemble des clients de la légumerie centralisée, il est proposé la création d'un groupement de commandes coordonné intégralement par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors. Dans un premier temps, ce groupement de commandes est constitué avec le centre hospitalier Jean Rougier, mais il pourra être élargi ultérieurement aux autres entités intéressées.

Les besoins sont estimés annuellement par chaque membre du groupement. Les achats tiennent compte des possibilités de production de la légumerie en volume, en variété et saisonnalité. Les achats sont remboursés au Grand Cahors sur la base du volume commandé auquel s'ajoute un coût de 0,55 € net par kilo brut traité correspondant au coût de fonctionnement de la légumerie. Ce coût sera révisé annuellement par avenant.

La convention est passée pour l'année 2017 pour une durée indéterminée.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De fixer le coût de fonctionnement de la légumerie à 0,55 € net par kilo brut traité ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20170706-19\_06\_07\_17-DE  
Regu le 11/07/2017

- b- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la présente convention, ses éventuels avenants et tous documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE